

CONSULTATIVE ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE

FIRST ORDINARY SESSION

Thirteenth Sitting - 2nd September 1949 Doc. 48

RÔLE OF THE COUNCIL OF EUROPE IN THE ECONOMIC FIELD

taking account, in accordance with
Articles 1 (c) and 23 (b) of the Statute,
of existing international organisations

AMENDMENTS¹

proposed by Mr. MACKAY
to the Report

of the Committee on Economic Questions
on the Economic Situation of the Member States
of the Council of Europe (Doc. No. 30)

1. Preamble, leave out paragraph 1, and insert following new paragraph:

"1. The Consultative Assembly of the Council of Europe recognises that revolutionary changes must be made in the organisation and development of economy of Europe; that the solution to the economic problems of Europe depends on the extent to which it is treated as one economic area and one country; and that the chief question for determination by the Council of Europe is the precise nature and extend of the economic co-operation between the Members of the Council."

2. Preamble, leave out paragraph 2, and insert the following new paragraph:

"2. That it is now impossible for the individual Members of the Council to trade as they did formerly with the United States or to maintain with the present imports a balance of payments; or to compete successfully with the United States in manufactured goods in other parts of the world; that there will not be any restoration of multilateral trade as it was understood before the first

¹ Nos. 1, 3 and 4 defeated, No. 2 withdrawn, No. 5 adopted in principle. See: Doc., No. 30, Report; Nos. 31 to 47, 49 to 56, Amendments and Official Reports Nos. 13 and 14.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Treizième séance - 2 Septembre 1949 Doc. 48

RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

compte tenu
des organisations internationales existantes,
ainsi qu'il est prévu aux articles 1, c et 23, b du Statut

AMENDEMENTS¹

présentés par M. MACKAY
au rapport

de la commission des Questions économiques
sur la situation économique des Etats Membres
du Conseil de l'Europe (Doc. n° 30)

I. Dans le préambule, supprimer le paragraphe 1 et le remplacer par le texte suivant :

« 1. L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe reconnaît que des changements révolutionnaires doivent être apportés à l'organisation de l'économie européenne, ainsi qu'à son développement; que la solution des problèmes économiques de l'Europe dépend de la mesure dans laquelle elle sera considérée comme ne formant qu'une seule région économique, et comme ne constituant qu'un seul pays; et que la question la plus importante dont il incombe au Conseil de l'Europe de décider, est celle de la nature et de l'étendue de la coopération économique entre les membres du Conseil. »

II. Dans le préambule, supprimer le paragraphe 2 et le remplacer par le texte suivant :

« 2. Qu'il est impossible maintenant aux divers Etats Membres du Conseil de rétablir les échanges qu'ils avaient autrefois avec les Etats-Unis comme d'assurer, sur la base de leurs importations actuelles, l'équilibre de leur balance des paiements, ou de concurrencer avec succès les Etats-Unis pour la vente des produits manufacturés dans les autres parties du monde; que dès lors ne sauraient être

¹ Nos 1, 3 et 4 rejetés, n° 2 retiré, n° 5 adopté dans son principe. Voir : Doc., n° 30, rapport; nos 31 à 47, 49 à 56, amendements et comptes rendus nos 13 et 14.

world war; and that the export drive of the Member States has no chance of success or of providing a solution to the problem of adjustment."

3. Preamble, paragraph 3 at end, add:

"The solution for the Member States lies in the increase of the agricultural and industrial production of Western Europe; in reducing the imports from the non-European countries and in changing the content of the industrial production of Europe; in reducing all barriers to trade among the Member States be they currency, quotas, tariffs or any other; and in the creation of one free trading area among the Member States so as to create a large market for trade and to stimulate mass production and standardisation."

4. Part I, leave out paragraph 2, and insert following new paragraph:

"2. To take all practical steps to establish as quickly as possible an European Bank for the Member States, to be joined by the central banks of each of the Member States, such European Bank to have the exclusive power to issue currency to Europe, which currency shall be exchanged for the existing currencies of the Member States."

5. Part III at end, add:

"In view of the proposal of the Committee on General Affairs for the establishment of a Permanent Committee of the Assembly and in the event of such proposal being accepted by the Assembly, Part III of this Report shall be re-drafted so that the matters in paragraphs 1 and 2 be referred to the Permanent Committee of the Assembly and that the proposed sub-committees be appointed by and be responsible to the Permanent Committee of the Assembly."

restaurés les échanges multilatéraux tels qu'on les comprenait avant la première guerre mondiale; et que la campagne d'exportation menée par les Etats Membres est dépourvue de toute chance de succès et ne saurait apporter une solution au problème du rajustement. »

III. Dans le préambule, ajouter à la fin du paragraphe 3 :

« La solution, pour les Etats Membres, réside dans l'augmentation de la production agricole et industrielle de l'Europe occidentale, dans la réduction des importations en provenance des pays non européens, dans l'orientation de la production industrielle en Europe vers de nouvelles fabrications, dans les diminutions des entraves au commerce entre Etats Membres, qu'il s'agisse des monnaies, des contingents, des tarifs douaniers, ou de tout autre domaine, et dans la constitution d'une zone de libre échange englobant tous les Etats Membres en vue de créer un marché commercial important et de favoriser la production en grande série et la normalisation. »

IV. Dans la première partie des recommandations, supprimer le paragraphe 2 et le remplacer par le texte suivant :

« 2. De prendre toutes mesures pratiques pour la création, dans le plus bref délai possible, d'une Banque Européenne à la disposition des Etats Membres; Banque à laquelle seront rattachées les Banques centrales des Etats Membres, ladite Banque Européenne devant être seule habilitée à procéder à l'émission de monnaie en Europe, monnaie contre laquelle devront être échangées les monnaies actuelles des Etats Membres. »

V. Dans la troisième partie du rapport, ajouter à la fin :

« Vu la proposition présentée par la commission des Affaires Générales pour l'institution d'une Commission Permanente de l'Assemblée, et dans l'éventualité où l'Assemblée adopterait cette proposition, la troisième partie du rapport fera l'objet d'une nouvelle rédaction à l'effet que les questions dont traitent les paragraphes 1 et 2 soient renvoyées à la Commission Permanente et que les sous-commissions prévues soient nommées par la Commission Permanente et responsables devant elle. »

Signed: Signé:
Mackay.